

## L'essentiel en 3 points de vos garanties et services

### POUR ÊTRE PROTÉGÉ



- Le Service Juridique Téléphonique
- La Protection Juridique Auto
- La Protection Juridique Route

### POUR ÊTRE REMBOURSÉ

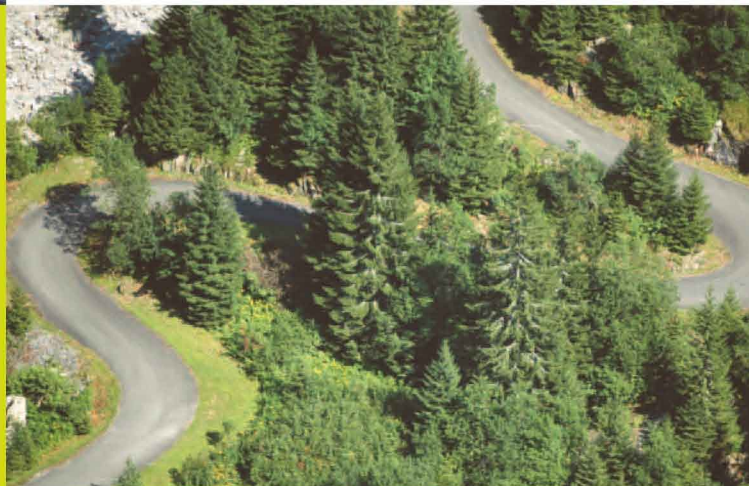


- La garantie frais de stage
- La garantie frais de rapatriement
- La garantie nouveau permis
- La garantie Sésames du véhicule
- La garantie SOS Crevaision

### POUR ÊTRE ASSISTÉ



- L'assistance psychologique
- L'assistance à la rédaction d'un constat automobile



2 Rue du Loup  
31620 FRONTON  
Tél : 05 35 54 22 70

mail : [contact@assurances-courtage.fr](mailto:contact@assurances-courtage.fr)

<http://www.assurance-permis-a-points.com>



DAS Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 142  
DAS - Société anonyme au capital de 60 660 096 euros - RCS Le Mans 442 935 227  
Entreprises régies par le Code des Assurances  
Sièges sociaux : 33, rue de Sydney - 72045 LE MANS CEDEX 2 - Tél. : 02 43 47 54 00 - Fax : 02 43 47 54 99

DF284 - (11/2013) - Imp. MMA Le Mans

Pour - de 3,50 € par mois,  
adoptez la bonne conduite !  
40 € par an - tarif en vigueur depuis le 01/01/2014



## TENUE DE ROUTE

Protection, Garantie, Assistance

10 GARANTIES ET SERVICES indispensables  
pour mieux vivre la route au quotidien



# 10 garanties et services pour pouvoir toujours faire face.

## PROTECTION

### Le Service Juridique Téléphonique

- **Vous** rencontrez des difficultés dans vos démarches pour acheter, vendre, louer ou entretenir un véhicule.
- **Nous** tenons à votre disposition des juristes experts que vous pouvez joindre par téléphone.

### La Protection Juridique Route

- **Vous** êtes poursuivi pour infraction au Code de la Route ou victime d'une agression au volant.
- **Nous** sommes à vos côtés pour organiser votre défense au mieux de vos intérêts.

## GARANTIE

### La garantie frais de stage

- **Vous** choisissez d'effectuer un stage pour une reconstitution partielle des points de votre permis.
- **Nous** vous remboursons les frais du stage jusqu'à 200 €.

### La garantie frais de rapatriement

- **Votre** véhicule est immobilisé à la suite d'une suspension ou d'un retrait immédiat de votre permis.
- **Nous** vous remboursons les frais de transport pour vous-même et votre véhicule, pour le lieu de votre choix, à concurrence de 200 €.

### La garantie nouveau permis

- **Vous** êtes dans l'obligation de repasser votre permis de conduire.
- **Nous** vous remboursons les frais d'obtention d'un nouveau permis à hauteur de 500 €.

## ASSISTANCE

### L'assistance psychologique

- **Vous** avez été victime d'un accident de la circulation.
- **Nous** mettons à votre disposition un service de soutien psychologique pour vous-même. Des spécialistes sont à votre écoute pour vous aider à gérer votre stress et le traumatisme lié à l'accident.

### La Protection Juridique Auto

- **Vous** vous demandez quel recours former pour tous les domaines ayant trait à la possession de votre automobile.
- **Nous** sommes à vos côtés pour défendre au mieux vos intérêts :
  - recherche d'une solution amiable,
  - prise en charge des frais nécessaires à votre défense à concurrence de 20 000 € par litige,
  - exécution et suivi des décisions obtenues en votre faveur.

### La garantie Sésames du véhicule

- **Vos** clés, vos papiers du véhicule, vos cartes et boîtiers magnétiques d'ouverture et de fermeture de votre voiture sont perdus ou volés.
- **Nous** vous remboursons les frais de reconstitution à concurrence de 350 €.

### La garantie SOS Crevaision

- **Votre** roue est crevée, votre véhicule est immobilisé et vous avez besoin d'aide.
- **Nous** missionnons un dépanneur pour changer sur place votre roue, avec une prise en charge maximum de 150 €.

### L'assistance à la rédaction d'un constat

- **Vous** voulez être sûr de bien remplir le constat au mieux de vos intérêts.
- **Nous** vous offrons une aide efficace sur simple appel téléphonique.

## EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES D'ASSURANCE N°59d

**Souscripteur, Assuré :** vous la personne physique titulaire d'un permis de conduire comportant au moins 10 points lors de la souscription du contrat. Véhicule assuré : le véhicule terrestre à moteur à 4 roues d'un PTAC inférieur à 315 utilisé pour le transport privé de personnes dont vous avez la propriété ou l'usage habituel.

### PROTECTION JURIDIQUE DE L'AUTO-MOBILISTE

Nous intervenons en cas de réclamation AMIABLE ou JUDICIAIRE faite PAR ou CONTRE vous dont vous ignorez le caractère conflictuel au moment de la signature du contrat, née pendant la période de validité de celui-ci, vous opposant à une personne étrangère au contrat et dont l'intérêt financier dépasse 200 €.

#### OBJET DE LA GARANTIE

- **La prévention et l'information juridique** sur simple appel téléphonique  
- **La défense amiable des intérêts.**  
- **La défense judiciaire des intérêts :** prise en charge des frais, dépens et honoraires nécessaires à l'action en justice tendant à la reconnaissance de droits, à la restitution de biens, à l'obtention d'indemnités pour réparation d'un préjudice dans la limite de **20.000 € par litige.**

**Ne sont jamais pris en charge les condamnations prononcées contre vous en principal et intérêts, les amendes pénales ou civiles et pénalités de retard, les dommages-intérêts et autres indemnités, les condamnations au titre des articles 700 du Code de Procédure Civile, 475-1 du Code de Procédure Pénale, L. 761-1 du Code de Justice Administrative, les frais engagés à votre seule initiative pour l'obtention de constats d'huissier, d'expertises amiables ou de toute autre pièce justificative à titre de preuves nécessaires à la gestion du dossier, sauf s'ils sont justifiés par l'urgence, et les frais relatifs à la rédaction d'actes.**

#### DOMAINES DE GARANTIE

- **La Protection Juridique Auto :** les litiges liés à l'achat, l'entretien, la location, la vente et d'une manière générale à la possession d'un véhicule.  
- **La Protection Juridique Route :** en cas d'infraction au Code de la Route ou d'accident de la circulation au volant d'un véhicule ou d'agression au volant d'un véhicule.

#### EXCLUSIONS

**Les litiges relatifs à la matière fiscale et douanière, au droit des brevets, à la caution, au droit de la famille et des successions.**

#### CHOIX DE L'AVOCAT

Vous avez la liberté de choisir votre avocat ou toute personne qualifiée par la législation pour défendre vos intérêts. Vous pouvez, si vous n'avez pas connaissance d'un avocat susceptible de défendre vos intérêts, choisir l'avocat que nous mettons à votre disposition, sur votre demande écrite. Nous vous indemnisons des frais et honoraires de votre défenseur dans la limite des montants prévus à l'annexe « Plafond de prise en charge des honoraires du mandataire ».

#### GARANTIE FRAIS DE STAGE

En cas de retrait de points suite à une infraction commise pendant la période de validité du contrat, nous vous remboursons les frais du stage effectué à votre initiative auprès d'un centre de formation agréé par les pouvoirs publics et ayant pour objet la reconstitution partielle des points de votre permis de conduire dans la limite d'un plafond de garantie de 100 € pour tout stage effectué dans un délai de 18 mois à compter de la souscription du contrat et de 200 € pour tout stage effectué au delà du délai de 18 mois, sous réserve que vous ayez perdu au moins la moitié de vos points au moment de la demande de stage.

#### EXCLUSIONS

- **les sinistres résultant de la conduite sans titre ou du refus de restituer le permis suite à décision judiciaire,**  
- **relatifs au refus de se soumettre à la vérification d'alcoolémie ou d'usage de stupéfiants et plantes classées comme stupéfiants.**  
**Ne sont jamais pris en charge les frais résultant d'un stage effectué à l'initiative d'une autorité judiciaire, ne permettant pas la récupération de points.**

#### FRAIS DE RAPATRIEMENT SUITE A RETENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

Lorsque vous vous trouvez dans l'impossibilité de poursuivre votre route au volant d'un véhicule à la suite de la rétention de votre permis de conduire par les agents de la force publique après constatation d'une infraction, nous prenons en charge les frais de transport que vous avez engagés pour vous permettre de rejoindre le lieu de votre choix ainsi que les frais de rapatriement du véhicule, s'il s'agit du véhicule assuré dans la limite d'un plafond de garantie de **200 € par sinistre.**

#### GARANTIE NOUVEAU PERMIS

Si, à la suite d'une infraction commise depuis la souscription du contrat, vous avez perdu la totalité des points de votre permis de conduire, nous vous remboursons les frais engagés pour l'obtention d'un nouveau permis sur présentation de justificatifs dans la limite de **500 € par sinistre.**

#### EXCLUSIONS

- **Les sinistres résultant d'une perte de points consécutive à la conduite sans titre ou au refus de restituer le permis suite à décision judiciaire.**  
- **ceux résultant d'une perte de points consécutive au refus de se soumettre à la vérification d'alcoolémie ou de l'usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants.**

#### GARANTIE SESAMES DU VEHICULE

En cas de perte ou de vol de votre permis de conduire ou de la carte grise du véhicule établie à votre nom ou des clefs, du dispositif d'ouverture à distance ou de la télécommande de l'alarme du véhicule assuré, survenu et déclaré en cours de validité du contrat, nous vous remboursons, sur présentation des pièces justificatives, les frais de reconstitution de la carte grise du véhicule assuré et du permis de conduire ainsi que les frais de remplacement des clefs, commandes d'ouverture à distance et télécommande d'alarme dans la limite d'un plafond de garantie de **350 € par sinistre.**

#### GARANTIE « ASSISTANCE CREVAISON »

Lorsque suite à une crevaision vous êtes dans l'impossibilité de mettre en place la roue de secours du véhicule assuré, nous missionnons un dépanneur sur les lieux de la crevaision et prenons en charge les frais de déplacement et d'intervention du dépanneur dans la limite de **150 € TTC par sinistre.** **Les frais de remorquage sont exclus de la présente prestation. Sous peine de déchéance, le véhicule assuré doit être équipé d'une roue de secours en bon état et compatible avec le train de pneus équipant le véhicule.**

Toutefois, les frais de remorquage jusqu'au garage le plus proche sont pris en charge en cas de crevaision sur une autoroute ou toute autre voie express ou si le véhicule assuré n'est pas équipé d'une roue de secours par le constructeur en série ou suite à l'installation d'un équipement GPL, dans la limite de **150 € TTC par sinistre.** Dans cette hypothèse, notre intervention se limite au remboursement des frais de remorquage que vous avez avancés.

#### GARANTIE « ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE SUITE A UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION »

Lorsque vous avez subi un traumatisme psychologique fort à la suite d'un accident de la circulation impliquant le véhicule assuré au volant duquel vous vous trouvez, nous mettons à votre disposition un service d'écoute et d'aide psychologique par téléphone (3 entretiens téléphoniques). En aucun cas il ne s'agit d'une psychothérapie par téléphone.

#### GARANTIE « ASSISTANCE CONSTAT AMIABLE »

Si, suite à une collision avec un tiers, vous rencontrez des difficultés pour rédiger le constat amiable, nous vous fournissons par téléphone toutes informations utiles à la sauvegarde de vos intérêts.

#### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES GARANTIES

##### EXCLUSIONS COMMUNES

##### • sont exclus les sinistres :

- **survenus au cours d'épreuves sportives, courses, compétitions (ou leurs essais) soumises par la réglementation en vigueur à l'autorisation des pouvoirs publics,**
- **provoqués intentionnellement ou de manière dolosive par vous ou avec votre complicité ainsi que ceux résultant de votre participation active à des rixes sauf cas de légitime défense,**
- **causés ou aggravés par des armes ou des engins destinés à exploser par modification de la structure du noyau de l'atome ou par tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif ou par toute source de rayonnement ionisant,**
- **résultant de la guerre étrangère, de la guerre civile, d'émeutes, de mouvements populaires, d'actes de terrorisme ou de sabotage commis dans le cadre d'actions concertées.**

Les garanties s'exercent sur le territoire de la République Française.